



Arrêté du Maire  
Ville de Concarneau - Département du Finistère  
Arrondissement de Quimper

« Marche de Printemps de Kerioret »

Service Voirie

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté temporaire n°2024-373

Le Maire de la Ville de Concarneau,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

VU, le Code de la Route et notamment les articles R.411-25, R.411-8, R.411-5 et R.417-10

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et suivants,

VU, le Code de la Voirie Routière,

VU, la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I en huit parties, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant que dans le cadre de la Marche de Printemps de Kerioret à Beuzec Conq ; il convient de réglementer la circulation, dans l'intérêt de la sécurité routière,

ARRETE

Article 1 : Pour permettre la Marche de Printemps de Kerioret, la circulation de véhicule de toute nature sera interdite :

- Rue de Kerioret (entre le stade Guy Piriou et le bourg de Beuzec Conq)
- Rue de Keroter

le dimanche 12 mai 2024 de 14h00 à 19h00

Article 2 : La signalisation sera mise à disposition par les services communaux et mise en place par le Conseil de Quartier de Beuzec.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Mme La Directrice Générale des Services de la Mairie, M. Le Commandant du Commissariat de Concarneau, Chef de la Circonscription, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Mme la Directrice des Services Techniques.

A CONCARNEAU, le 03 mai 2024

Pour le Maire,

LE MAIRE  
Marc BIGOT

L'Adjoint faisant fonction



*Amick Gauthier*  
06 MAI 2024

Pour extrait certifié conforme,  
A CONCARNEAU, le 03 mai 2024

LE MAIRE  
Marc BIGOT

06 MAI 2024

Pour le Maire,

L'Adjoint faisant fonction

*Amick Gauthier*



Publication par voie d'affichage :  
du au